

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 2 juillet 2019, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2019-07-2775)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

ADMINISTRATION

3. Avis de motion : Règlement 569-19 modifiant le règlement 253-95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville
4. FQM : Inscriptions au congrès du 26 au 28 septembre 2019
5. Vacances annuelles du bureau municipal du 21 juillet au 3 août 2019
6. Autoriser la signature du protocole d'entente pour le partage du matériel destiné à l'asphalte chaude
7. Demande de la municipalité pour une modification à la Loi sur les architectes

TRANSPORT

8. Autoriser le lettrage du camion pour la voirie au montant de 390,92 \$, taxes incluses
9. Autoriser l'installation de lumières de sécurité sur le camion de voirie au montant de 3 678,66 \$, taxes incluses
10. Autoriser l'achat d'un coupe-herbe au montant de 659,96 \$, taxes incluses

SÉCURITÉ CIVILE

11. Autoriser l'acquisition de matériel de cadénassage au montant de 252,95 \$, taxes incluses

12. Autoriser l'acquisition de pneus pour la remorque au montant de 622.01 \$, taxes incluses

GESTION DU TERRITOIRE

13. Développement résidentiel : Obligation de desservir les nouveaux terrains par un système d'égout et d'aqueduc
14. Adoption des comptes à payer
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

(2019-07-2776)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2777)

3. Avis de motion : Règlement 569-19 modifiant le règlement 253-95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 569-19 modifiant le règlement 253-95 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. La conseillère, Mme Nancy Letendre, a présenté le projet aux personnes présentes. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle.

(2019-07-2778)

4. Fédération Québécoise des municipalités : Inscription au congrès du 26 au 28 septembre 2019

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel, les 20, 21 et 22 septembre 2018, à Québec;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette et le conseiller, M. Jocelyn Brière, à s'inscrire au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 918,65 \$, taxes incluses, par inscription.

Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2779)

5. Vacances annuelles du bureau municipal

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances annuelles, soit du 21 juillet au 3 août 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2780)

6. Autoriser la signature du protocole d'entente pour le partage du matériel destiné à l'asphalte chaude

Attendu que la municipalité a acquis, en commun avec la Municipalité de Saint-Bonaventure, des équipements destinés à la pose d'asphalte chaude;

Attendu que la municipalité souhaite établir les règles de partage de l'équipement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette et la directrice générale, Mme Emilie Trottier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente pour le partage du matériel destiné à la pose d'asphalte chaude avec la Municipalité de Saint-Bonaventure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2781)

7. Demande de la municipalité pour une modification de la Loi sur les architectes

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est amenée à traiter sur une base régulière des demandes de permis conformément à sa réglementation en vigueur;

Attendu que certaines demandes de permis concernent des bâtiments servant à des fins agricoles;

Attendu que l'article 16 de la *Loi sur les architectes* (RLRQ, c. A-21) a pour effet que des plans signés et scellés doivent obligatoirement être soumis à la Municipalité;

Attendu que l'état du droit actuel est tel que l'article 16.1 de la *Loi sur les architectes* ne dispense pas de plans signés et scellés pour les bâtiments agricoles;

Attendu l'avis émis par la syndique adjointe de l'Ordre des architectes du Québec à l'effet que des plans signés et scellés sont nécessaires en matière de bâtiments agricoles;

Attendu l'avis au même effet obtenu de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

Attendu les différents projets de loi prévoyant explicitement une nouvelle exception à l'égard des bâtiments agricoles et dispensant ces derniers de plans signés et scellés;

Attendu que ces projets de loi sont dans l'aire du temps depuis maintenant plusieurs années, sans qu'ils ne soient jamais sanctionnés aux fins de modifier adéquatement la Loi actuellement en vigueur;

Attendu que l'état actuel du droit mène à des résultants aberrants, à savoir que des plans signés et scellés sont requis pour des bâtiments abritant des animaux, mais ne le sont pas pour des bâtiments abritant des personnes;

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller M. Joël Jutras :

- Que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham requiert du gouvernement qu'une exception à l'article 16 de la *Loi sur les architectes* (RLRQ, c. A-21) soit dorénavant expressément aménagé de manière à prévoir qu'aucun plan signé et scellé n'est requis pour les fins de la construction d'un bâtiment agricole;
- Que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham demande pour ce faire l'appui de la MRC de Drummond, des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Drummond, de la Fédération Québécoise des Municipalités et de l'Union des Producteurs Agricoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2782)

8. Autoriser le lettrage du camion pour la voirie au montant de 390,92 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de lettrage auprès de l'entreprise 22 Graphix Inc. pour un montant de 390,92 \$, taxes et installation incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2783)

9. Autoriser l'installation de lumières de sécurité sur le camion de voirie au montant de 3 678,66 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'installation de lumières de sécurité sur le camion Ford 3500 auprès de l'entreprise Gyrophare EFS Inc., au montant de 3 678,66 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2784)

10. Autoriser l'achat d'un coupe herbe

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'installation d'un coupe herbe de marque *STIHL* auprès de l'entreprise Marco Mini-Mécanique Inc., au montant de 624,74 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2785)

11. Autoriser l'acquisition de matériel de cadénassage

Attendu que l'Association Paritaire pour la Santé et la Sécurité du Travail, secteur « affaires municipales » recommande au Service en sécurité incendie l'utilisation de matériel de cadénassage;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'acquisition de matériel de cadénassage auprès de l'Entreprise Signal Services Inc., au montant de 252,95 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2786)

12. Autoriser l'acquisition de pneus pour la remorque SUMI

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat de pneus pour la remorque SUMI auprès de l'entreprise Garage Éric Bonin Inc, au coût de 622.01 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2787)

13. Développement résidentiel : Obligation de desservir les nouveaux terrains par un système d'égout et d'aqueduc

Attendu que la municipalité souhaite poursuivre le développement résidentiel;

Attendu que la municipalité doit obtenir une décision favorable de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour sa demande d'exclusion;

Attendu que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec demande à la municipalité un effort de densification;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le

conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de s'engager, conditionnellement à l'obtention d'une décision favorable de la commission, à amender le règlement de lotissement afin d'exiger que toute nouvelle rue construite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation soit pourvue d'un réseau d'égout et d'un réseau d'aqueduc pour permettre le lotissement de terrains d'une superficie approximative de 1000 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2788)

14. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 553-18 sur la délégation de pouvoir	15 585,92 \$
Salaires nets payés en juin 2019	23 415,37 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	58 623,75 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 2 juillet 2019	69 605,42 \$
Total des dépenses au 2 juillet 2019 :	167 230,46 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 2 juillet 2019 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-07-2789)

15. Varia

Dépôt de la pétition reçue au bureau municipal ce jour même concernant l'ancien terrain de balle.

16. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Ligue de balle
- Projet pour des égouts
- Filet au terrain de balle
- Marge de recul versus assurance
- Sondage pour les citoyens

17. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 01 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière